

21 Novembre 2020

MONTMARSAULT ■ Ils étaient en lice dans le cadre de la 62^e foire concours

31 jeunes ont jugé le bétail



CONCURRENTES ET CONCURRENTS. Les jeunes du lycée agricole de Montluçon-Larequille, de la Maison familiale rurale (MFR) de la Limoise et les deux candidats libres.

Huit jeunes du lycée agricole de Montluçon-Larequille, vingt et un de la Maison familiale rurale (MFR) de Limoise et deux en candidat libres ont participé au concours de jugement de bétail de la foire concours.

Dans le cadre de la 62^e foire concours de Montmarault (*notre édition d'hier*), trente et un jeunes ont participé, hier matin, à un concours de jugement de bétail sur deux vaches adultes charolaises de l'élevage Valignat de Meillers, et de l'élevage Briere de Bresnay.

Huit élèves du lycée agricole de Montluçon-Larequille, vingt et un de la Maison familiale rurale (MFR) de Limoise et deux inscrits en candidat libres, ont dû apprécier le développement musculaire et du squelette de l'animal, ainsi que la qualité de la race, les aplombs anté-

rieurs et postérieurs et la rectitude du dessus. Le pointage de référence a été réalisé par un technicien Alsoni et par deux éleveurs Guy Boudet et Ludovic Tourret.

Le palmarès

Marius Prugnaud de la MFR de Limoise l'a emporté devant Florian Cognet, du lycée de Montluçon-Larequille, et Vanessa Olivier candidate libre, troisième. Suivent au pal-

marès, Célestin Baylot du lycée de Montluçon-Larequille, quatrième, Léa Vitoux de la MFR de Limoise, cinquième, Lucas Poughet du lycée de Montluçon-Larequille, sixième, Anaële Poyet de la MFR de Limoise, septième, Florine Fragnon, de la MFR de Limoise, huitième...

Les trois premiers se sont qualifiés pour le concours de Moulins qui aura lieu les jeudi 28 et vendredi 29 novembre. ■

Le 21 Novembre 2024

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative d'une demande de deux permis de construire déposée par la société UNITE en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance envisagée de 18,4 Mwc, aux lieux-dits « Concize » et « Viret » sur le territoire des communes de Montmarault (03390) et Saint-Bonnet-de-Four

Par arrêté n° 2324/2024 du 22 octobre 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 20 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four.

La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 18 octobre 2024 :

- Monsieur Florian DENIS, rédacteur territorial en activité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire

- Monsieur Dominique FREYLONGE, en qualité de suppléant.

En cas d'empêchement de M. Florian DENIS, la poursuite de l'enquête publique sera transférée sans délai à Monsieur Dominique FREYLONGE.

Le public est informé de ces décisions.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours

- sur support papier en mairie de Montmarault :

lundi - mardi - mercredi - vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h jeudi : 8h30-12h

- sur support papier en mairie de Saint-Bonnet-de-Four : lundi - jeudi : 14h30-17h30

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact environnementale, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du mercredi 20 novembre 2024 à 14 heures, jusqu'au vendredi 20 décembre 2024 à 17 heures, selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête disponibles en mairies de Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four,

sièges de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;

- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de

Montmarault, 1, Rue Victor Hugo, 03390, MONTMARIAULT

- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Bonnet-de-Four, 161 Route de la Mairie, 03390, SAINT-BONNET-DE-FOUR

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants :

Mairie de Montmarault : - Mercredi 20 novembre, de 14h à 17h (ouverture de l'enquête)

- Vendredi 20 décembre 2024, de 14 h à 17 h (clôture de l'enquête)

Mairie de Saint-Bonnet-de-Four : - Lundi 2 décembre 2024, de 14h30 à 17h30 - Jeudi 12 décembre 2024, de 14h30 à 17h30

Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition aux sièges de l'enquête en mairies de Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Cet avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché en mairies de Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four et sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : UNITE

M. Adrien BRUNETTI

139 rue Vendôme - 69477 LYON CEDEX 06

Téléphone : 06 40 38 08 78

Courriel : adrien.brunetti@unit-e.fr

253017

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Blomard et Saint-Bonnet-de-Four

Par arrêté préfectoral n° 2228/2024 du 11 octobre 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du jeudi 14 novembre 2024 jusqu'au lundi 16 décembre 2024 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Blomard, Saint-Bonnet-de-Four, Beaune-d'Allier, Voussac, Hyds, Louroux-de-Beaune, Montvica, Bézenet, Saint-Priest-en-Murat, Chappes, Deux-Chaises, Sazeret, Montmarault, Saint-Marcel-en-Murat, Target, Vernusse, Chirat-l'Église, Louroux-de-Bouble, Échassières (département de l'Allier) et Lapeyrouse (département du Puy-de-Dôme).

L'enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des commissaires enquêteurs suivants :

- M. Michel TELLIER, major de gendarmerie, en retraite, en qualité de président de la commission,

- Mme Marie-Hélène DEVAUD, directeur général des services d'une collectivité territoriale, en retraite, et M. Dominique FREYLONGE, cadre supérieur de la Poste, en retraite, en qualité de membres titulaires,

- M. Guy DOUSSOT, retraité de la fonction publique territoriale, en qualité de membre suppléant.

Les mairies de Blomard et Saint-Bonnet-de-Four sont désignées sièges de l'enquête.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur supports papier et numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public

- sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5707>

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du jeudi 14 novembre 2024 à 14 heures 30 jusqu'au lundi 16 décembre 2024, à 17 heures 30 :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les 20 mairies précitées et tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

- sur un registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5707>

(ce lien est également disponible sur le site : www.allier.gouv.fr > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-5707@registre-dematerialise.fr

- par courrier transmis à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse de l'une des deux mairies sièges de l'enquête : Mairie de Blomard - 1 place de la Mairie - 03390 BLOMARD OU Mairie de Saint-Bonnet-de-Four - 161 route de la Mairie - 03390 SAINT-BONNET-DE-FOUR

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

à la mairie de Saint-Bonnet-de-Four :

- Jeudi 14 novembre 2024, de 14 h 30 à 17 h 30 (ouverture de l'enquête)

- Lundi 16 décembre 2024, de 14 h 30 à 17 h 30 (clôture de l'enquête)

à la mairie de Blomard :

- Vendredi 15 novembre 2024, de 14 h à 16 h

- Lundi 16 décembre 2024, de 14 h à 16 h

à la mairie de Montmarault : Lundi 18 novembre 2024, de 13 h 30 à 17 h

Conformément à la loi Informatique

Règlement par chèque à l'ordre de

Pour une annonce avec photo, m

service PAT, 45 rue Clos-Four, B

Votre annonce par courriel

Votre annonce par mail

Votre annonce par télép